

## CONDITIONS GÉNÉRALES COWBOYSBAG

Les présentes conditions générales ont été déposées auprès du greffe du tribunal de Rotterdam sous le numéro 49/2016

### 1. Définitions

1.1. « Cowboysbag » désigne la société à responsabilité limitée de droit néerlandais COWBOYSBAG WHOLESALA B.V., établie à Rotterdam, inscrite au registre de la chambre de commerce sous le numéro 66242274.

1.2. « Le client » désigne toute personne physique ou morale ayant ou pouvant être supposée avoir accepté l'applicabilité des présentes conditions générales.

1.3. Les présentes conditions générales sont applicables à tous les contrats dans lesquels Cowboysbag intervient en tant qu'offreur, vendeur et/ou fournisseur de biens ou de services.

1.4. Toute dérogation aux présentes conditions générales n'est valide qu'avec l'approbation de la direction de Cowboysbag.

1.5. L'applicabilité de conditions avancées par le client, est formellement exclue.

### 2. Établissement du contrat

2.1. Toutes les offres sont sans engagement, sauf si elles stipulent un délai d'acceptation. Tous les échantillons et autres éléments d'information remis lors de l'offre n'ont qu'une valeur indicative générale. Si une offre contient une proposition et si cette proposition est acceptée, Cowboysbag est habilitée à annuler cette proposition sous les cinq jours qui suivent la réception de cette acceptation.

2.2. Toutes les commandes/tous les ordres reçus par des représentants de Cowboysbag ou des intermédiaires, n'ont pour Cowboysbag de caractère contraignant qu'après leur confirmation écrite par Cowboysbag, exprimée sous la forme d'une confirmation de commande ou autre, laquelle confirmation constitue la preuve exclusive (du contenu) du contrat. On entend également par confirmation écrite toute confirmation exprimée par courrier électronique.

2.3. Un contrat n'est établi qu'à la condition suspensive de la disponibilité en quantités suffisantes des biens faisant l'objet de la commande/l'ordre. Une commande/un ordre du client ne peut pas être annulé sans le consentement de Cowboysbag.

2.4. Le client reconnaît que Cowboysbag est à tout moment habilitée à ne pas prendre de (nouvelle) commande.

### 3. Prix

3.1. Cowboysbag est habilitée à facturer au client les impôts, droits d'importation, prélèvements ou autres charges administratives imposés ou augmentés après la commande/l'ordre.

3.2. Tous les prix s'entendent hors TVA.

### 4. Livraison

4.1. Les délais de livraison convenus n'ont qu'une valeur indicative et ne sont pas des délais absolus.

4.2. Sauf s'il en a été convenu différemment par écrit, les biens sont censés avoir été livrés dans l'entrepôt de Cowboysbag ; les biens sont expédiés par Cowboysbag aux risques du client.

### 5. Réclamations

5.1. Le client est tenu de vérifier immédiatement après la livraison si les biens livrés sont conformes aux exigences mentionnées dans le contrat.

5.2. Les défauts pouvant être constatés au moment de la livraison, dont les écarts dans les quantités livrées, les dimensions et les couleurs, doivent être immédiatement mentionnés par le client sur le document à signer à la livraison. Si un tel défaut n'est pas signalé sur le document susmentionné, le client ne peut plus puiser aucun droit dans les défauts visés au présent article.

5.3. Les réclamations portant sur une non-conformité des biens livrés à la qualité convenue doivent être portées par écrit dans un délai de huit jours après la réception des biens à la connaissance de Cowboysbag, faute de quoi le client perd tout droit de recours envers Cowboysbag.

5.4. Si une réclamation formulée en temps opportun est déclarée admissible par Cowboysbag, cette dernière n'est tenue que de remplacer les biens livrés à l'origine par des biens conformes à la qualité convenue. Cowboysbag a également le droit de réparer les biens ou d'établir un avoir sur la facture concernée. Le client n'est pas habilité à demander l'annulation du contrat, le droit d'être dédommagé ni aucun autre droit d'action.

5.5. Une réclamation est sans fondement si elle porte sur un écart mineur ou une différence mineure ou sur des différences techniquement inévitables en matière de couleur, de qualité, de motif, de design et de dimension.

### 6. Paiement

6.1. Cowboysbag convient formellement des conditions de paiement avec le client. Le client est toujours tenu de payer les factures de Cowboysbag dans un délai maximal de 30 jours après la date de facturation. Le paiement doit être effectué sans compensation ni suspension, quelle qu'en soit la raison, et sans possibilité pour le client de bloquer ses obligations de paiement de lui-même ou pour cause de saisie. Si le délai de paiement de la facture est de 30 jours, une remise de 2 % peut être calculée, ne pouvant être déduite du paiement que si le montant de la facture est payé sous les 10 jours qui suivent la date de facturation.

6.2. Cowboysbag est à tout moment habilitée, sans obligation d'en donner la raison, à exiger le paiement des biens avant ou au moment de la livraison des biens.

6.3. Chaque paiement est en premier lieu déduit du montant des frais, puis des intérêts courus et enfin du montant de la plus ancienne facture, même si le client indique un ordre différent d'affectation de ses paiements.

6.4. En cas de dépassement du délai de paiement mentionné sur la facture, la contrepartie est de plein droit en défaut, sans qu'une mise en demeure ne soit pour cela nécessaire. Dans un tel cas, un intérêt est dû au taux de 1,5 % par mois, une

partie de mois comptant pour un mois entier. Tous les montants dus par le client deviennent alors immédiatement exigibles, que

Cowboysbag les ait déjà facturés ou non.

6.5. En cas de défaut de la part du client, ce dernier est tenu de payer tous les frais extrajudiciaires de recouvrement engagés par Cowboysbag, fixés à 15 % du montant dû, avec un minimum de 250 euros par facture.

### 7. Réserve de propriété

7.1. Tous les biens livrés et à livrer par Cowboysbag au client restent la propriété exclusive de Cowboysbag jusqu'au paiement intégral de toutes les créances existantes ou futures de Cowboysbag sur le client.

7.2. Si le client est en défaut, Cowboysbag est habilitée à faire elle-même enlever les biens qui lui appartiennent sur le site où ils se trouvent et aux frais du client. Le client est tenu d'apporter sa coopération à Cowboysbag si cette dernière souhaite faire usage de son droit de récupération des biens, sous peine d'une astreinte de 50% du montant de la facture.

7.3. Si et tant que Cowboysbag reste propriétaire des biens livrés ou encore à livrer au client, ce dernier informera immédiatement Cowboysbag de toute menace de saisie des biens susmentionnés ou de toute autre prétention de tiers sur ces biens. Le client

indiquera également à Cowboysbag, sur simple demande de cette dernière, le lieu où les biens susmentionnés se trouvent.

Le client s'engage à faire lever le plus rapidement possible toute saisie pratiquée sur les biens. Le client attirera toujours

l'attention des tiers sur les droits de propriété de Cowboysbag.

### 8. Site de vente et vente par l'Internet

8.1. Le client ne vendra que sur le point de vente mentionné sur la confirmation de commande. Le client ne peut modifier l'adresse du point de vente ou ouvrir un ou plusieurs autres établissements qu'avec l'autorisation écrite préalable de Cowboysbag.

La vente par le client via un site Web n'est possible qu'avec l'autorisation écrite préalable de Cowboysbag, autorisation à laquelle Cowboysbag

peut fixer certaines conditions. En cas de violation de ce qui précède, le client est redevable envers Cowboysbag

d'une astreinte de 2 500 euros par jour que le client reste ainsi en défaut après avoir reçu une mise en demeure à ce sujet.

8.2. Cowboysbag pratique les prix de vente conseillés, que le client est prié de respecter. Si Cowboysbag fixe des prix maximaux, le client s'y conformera.

### 9. Préjudice et responsabilité/manquement du client

9.1. Cowboysbag n'est en aucun cas tenue de payer des dédommagements supérieurs au montant net de la facture des biens et/ou services faisant l'objet de la demande de dédommagements. Cowboysbag n'est pas responsable des préjudices indirects, dont le manque à gagner.

9.2. Si le client ne s'acquitte pas en temps opportun, correctement ou totalement de ses obligations (de paiement), s'il est mis sous tutelle, si ses biens sont saisis, s'il fait l'objet d'une demande de sursis de paiement, s'il fait cesser les activités ou une partie importante des activités de son entreprise, s'il transfère son lieu effectif de domicile ou d'établissement dans un autre pays ou s'il fait l'objet d'une demande de mise en faillite, il est de plein droit considéré comme étant en défaut à l'égard de Cowboysbag et la totalité des montants facturés ou encore à facturer par Cowboysbag sur la base du ou des contrats passés devient immédiatement exigible.

### 10. Force majeure

10.1. Cowboysbag n'est pas responsable des préjudices dus à des circonstances que Cowboysbag ne pouvait pas prévoir, c'est-à-dire en cas de force majeure. On entend par force majeure tout événement par lequel le respect de ses obligations par Cowboysbag devient raisonnablement impossible, particulièrement difficile ou particulièrement onéreux. Les événements susceptibles de créer de telles circonstances sont entre autres : grève, guerre, obligations administratives, réquisition, occupation du territoire, insurrection, attentat, attaque, sabotage, épidémie, maladie, incendie, inondations, chute de neige, tempêtes, tremblement de terre, catastrophe naturelle, modification des tarifs de transport, modification des tarifs douaniers, pénurie de main-d'oeuvre, pénurie de carburant, machines défectueuses, perturbations dans le trafic, retard dans la livraison d'un fournisseur ou sous-traitant, stock insuffisant chez un fournisseur ou sous-traitant et toute cause inconnue d'un fournisseur ou sous-traitant.

10.2. Cowboysbag est en cas de force majeure habilitée à suspendre l'exécution du contrat ou à annuler le contrat. Cowboysbag se réserve le droit de facturer au client la partie déjà exécutée du contrat. En cas de force majeure, le client n'a droit à aucun dédommagement de la part de Cowboysbag, quelle qu'en soit la raison avancée.

### 11. Prescription

11.1. Le client perd ses droits de réclamation à l'encontre de Cowboysbag au plus tard au terme d'un an après l'établissement de ces droits.

### 12. Droit applicable et éléction de for

12.1. Tous les rapports juridiques entre Cowboysbag et le client sont exclusivement régis par le droit néerlandais, avec exclusion de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.

12.2. Tout litige pouvant survenir entre Cowboysbag et le client sera exclusivement porté devant le tribunal de Rotterdam (Pays-Bas).